

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois d'octobre à 18 heures 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1	RATIER Joël	
Vice-présidents		
2	ROUGIER Jean-Marie	5 GRANET Jean-Pierre
3	TUYERAS Sylvie	6 DARDILHAC Annie
4	DUCHAMBON Jean	7 VOZELLAUD Raymond
Conseillers communautaires		
10	BEIGE Laurence	16 COUTET Claudine
11	BERTRAND Jacques	17 DESROCHES Bernadette
12	BRANDY Claude	18 GANDOIS Philippe
13	BURIN Geoffroy	19 GUILLOUMY Roger
14	CHAZELAS Laurence	20 LALANDE Olivier
15	COINDEAU Lucien	21 MAGDZIAK Nadia
8	ALLARD Jean-Luc	
9	NEBOUT-LACOURARIE Martine	

PROCURATIONS		
ALLARD Pierre, vice-président, à RATIER Joël, Président		
BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire, à GANDOIS Philippe, conseiller communautaire		
GRANET Thierry, conseiller communautaire à GUILLOUMY Roger, conseiller communautaire		
LACROIX Philippe, vice-président, à MANDON Francis, conseiller communautaire		
PIERREFICHE Josiane, conseillère communautaire, ROUGIER Jean-Marie, vice-président		
SOULIMAN COURVAUD Aude, conseillère communautaire, à COINDEAU Lucien, conseiller communautaire		

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS		
CHALEIX Philippe, conseiller communautaire, excusé représenté par MAGDZIAK Nadia, conseillère communautaire		
SOURY Luigia, conseillère communautaire excusée représentée par BURIN Geoffroy, conseiller communautaire		

EXCUSÉS		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
DELORD Mylène, conseillère communautaire		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Jocelyne REJASSE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Nouvelle-Aquitaine et son rapport environnemental, assorti d'une réserve portant sur le souhait de disposer d'une ISDND publique sur le département de la Haute-Vienne postérieurement à 2029.

Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin fait part des décisions qu'il a été amené à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 18 heures 40.

Le Président
Joël RATHER,

